

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 17 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le 17 juillet, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de Fêtes, sous la présidence de Madame Hélène SOLIVÉRÈS, Maire.

**Étaient présents** : Messieurs Jean-Marie LASFARGUES, Patrick MAGNOL, Valentin MARCILLY, Noël CAMAL, Yann LE DORTZ et Mesdames Claire TARDIEU, Tania PRUVOST, Marine MAY, Hélène SOLIVÉRÈS.

**Étaient excusés** : Guillaume FLOYRAC (procuration donnée à Hélène Solivérès), Didier GLONER (procuration donnée à Yann Le Dortz).

**Secrétaire de séance** : Yann Le Dortz

-----  
À l'ouverture de la séance, le compte rendu du dernier Conseil Municipal, en date du 3 juillet 2020, a été approuvé.

**1/ Objet : Vote du Budget Prévisionnel 2020 :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel de la Commune de Labastide du Vert pour l'exercice 2020 ; dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

<b>En section de fonctionnement à la somme de :</b>	<b>279 210,00 €</b>
Dont : Total des dépenses prévisionnelles :	279 210,00 €
Total des recettes prévisionnelles :	242 439,83 €
Résultat de fonctionnement reporté (excédent) :	36 770,17 €

<b>En section d'investissement à la somme de :</b>	<b>253 663,00 €</b>
Dont : Total des dépenses prévisionnelles :	90 345,36 €
Restes à réaliser :	14 400,00 €
Résultat d'investissement reporté (déficit) :	148 917,64 €
Total des recettes prévisionnelles :	253 663,00 €

**Soit un budget global de :** **532 873,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget 2020 à 10 voix pour et 1 abstention.

**2/ Objet : Création poste adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe :**

Suite à l'avancement de grade de la secrétaire de mairie, il convient de créer le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à 15h hebdomadaire, au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Il conviendra en suivant de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à 15h hebdomadaire, dès l'avis du Comité Technique.

Après délibération, l'assemblée se prononce favorable à l'unanimité

### **3/ Objet : Subventions aux associations 2020 :**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de voter le montant alloué aux associations pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 10 voix pour et 1 abstention, de les attribuer comme suit :

- APE 3LP :	200 €
- AAPPMA de Castelfranc (pêche) :	50 €
- FSE Collège d'Istrie :	60 €
- RASED :	50 €
- Croix Rouge Française :	50 €
- Secours Populaire :	50 €
- VMEH :	50 €

### **4/ Objet : Désignation des délégués aux organismes extérieurs :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à main levée, désignent à l'unanimité les représentants aux divers organismes extérieurs de la façon suivante :

Organismes	Titulaires	Suppléants
FDEL	Patrick MAGNOL	Marine MAY
SIFA	Patrick MAGNOL	Hélène SOLIVERES
SYDED	Tania PRUVOST	Claire TARDIEU
SDAIL	Hélène SOLIVERES	Yann LE DORTZ

### **5/ Objet : Désignation du référent « environnement » auprès du SYDED :**

Face aux enjeux de demain en matière d'économie circulaire et de lutte contre toute forme de gaspillage, la prévention des déchets et la préservation des ressources sont des axes à privilégier pour l'avenir environnemental et économique de notre territoire. Dans cette perspective, les principaux domaines d'intervention des référents « environnement » sont :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, ainsi que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux...),
- développer l'éco-responsabilité pour les activités culturelles et économiques de la commune (tourisme, restauration...),
- faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective et faciliter la communication liée aux évolutions du mode de tarification du service de gestion des déchets.

Mme le Maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission, de préférence un élu motivé et sensible à ces aspects. Toutefois, il pourra être envisagé de nommer un habitant particulièrement volontaire, impliqué dans ces domaines et qui serait le relais du conseil municipal auprès des citoyens, des associations, et de tout autre résident de la commune, tout en étant en mesure de rendre compte de ses actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner : M. Didier GLONER comme référent « environnement » de la commune.

## **6/ Objet : Commission PLUi :**

Mme le Maire rappelle que, par délibération en date du 7 décembre 2015, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors a prescrit l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) et a arrêté les modalités de collaboration entre les communes membres et la Communauté dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Le travail collaboratif préalablement menée, durant l'année 2015, a fait ressortir l'opportunité de composer cette commission de la manière suivante :

- 5 représentants pour les communes de moins de 3 000 habitants (5 titulaires dont le maire et 5 suppléants), Ces représentants doivent être désignés au sein des conseils municipaux concernés.

Les décisions stratégiques liées au PLUI resteront de la compétence du Conseil communautaire, notamment l'arrêt et l'approbation du PLUI du Grand Cahors.

Suite aux élections municipales de mars et juin 2020, il convient de désigner les nouveaux membres de la commission PLUI communale de la commune de LABASTIDE DU VERT.

Sont ainsi désignés les membres suivants :

<b>5 membres titulaires :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- SOLIVERES Hélène, Maire et Présidente de commission</li><li>- CAMAL Noël</li><li>- LE DORTZ Yann</li><li>- MAY Marine</li><li>- PRUVOST Tania</li></ul>	<b>5 membres suppléants :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- MARCILLY Valentin, suppléant du Maire</li><li>- LASFARGUES Jean-Marie</li><li>- FLOYRAC Guillaume</li><li>- MAGNOL Patrick</li><li>- TARDIEU Claire</li></ul>
---	---

Il est précisé que les études pour l'élaboration du PLUI ont débuté en 2016 et qu'elles sont aujourd'hui en cours.

## **7/ Objet : Membres de la commission d'appel d'offres :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élu par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire,

Considérant les candidatures proposées,

Après délibération, l'assemblée se prononce favorable à l'unanimité pour la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

Président : Mme SOLIVERES Hélène, le maire,

Membres titulaires : MARCILLY Valentin, CAMAL Noël, FLOYRAC Guillaume.

Membres suppléants : LASFARGUES Jean-Marie, TARDIEU Claire, MAY Marine.

## **8/ Objet : Renouvellement de la CCID :**

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer à la DGFip la liste suivante :

Titulaires :

BONNAFOUS Gérard  
CHATAIN Thierry

PREVEROT Mathieu  
LOCK Lucie

GLONER Didier  
MALARD Pierre

Suppléants :

VIALENS Ginette  
CAMAL Noël

LASFARGUES Jean-Marie  
MARCILLY Valentin

PRUVOST Tania  
LE DORTZ Yann

## **9/ Objet : Changement d'emplacement du bureau de vote pour les élections :**

Madame le Maire informe l'assemblée que lors de ces élections municipales, pendant la période d'état d'urgence, le bureau de vote initialement située à la salle du conseil dans la mairie, a été installé dans la salle des fêtes. La disposition de cette salle étant bien plus pratique pour l'organisation des élections, Mme le Maire propose à l'assemblée de désigner ce lieu comme bureau de vote définitif.

Après délibération, l'assemblée se prononce favorable à l'unanimité pour désigner la salle des fêtes de Labastide du Vert comme bureau de vote.

## **10/ Objet : Correspondant défense :**

Madame le Maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner M. Patrick MAGNOL en tant que correspondant défense de la commune de LABASTIDE DU VERT.

## **11/ Questions Diverses :**

- M. Jean-Marie LASFARGUES demande à l'assemblée pourquoi, si la secrétaire a eu droit à la prime COVID de 500 €, Jean-Louis ou les autres agents n'y auraient pas droit aussi.

Le Conseil a répondu que Jean-Louis (même s'il a distribué les masques pendant le confinement) et les autres agents ont été mis en majeure partie ou totalement en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence en étant intégralement rémunéré). Contrairement à la secrétaire de mairie qui a effectué bien plus que ses heures de travail.

- Un référent Ambroisie a été déterminé : Jean-Marie LASFARGUES.

- Les référents pour la gestion de la Salle des Fêtes : Yann LE DORTZ, Patrick MAGNOL et Claire TARDIEU.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE.**

À LABASTIDE DU VERT,  
Le 23 juillet 2020

**Le Maire,  
Hélène SOLIVÉRÈS**